|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD-A-4 |
| Numéro de poste Sysper: | 299000 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Michael ARENTOFT (chef d’unité RTD/A4)  3ième trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité « Science ouverte et infrastructures de recherche » élabore, met en œuvre et suit les politiques, initiatives et structures nécessaires à l'ouverture de la science et de la recherche européennes afin de les rendre plus efficaces et productives, plus fluides, plus transparentes et plus robustes, et plus réactives aux besoins et attentes des politiques et de la société. L'unité élabore et met également en œuvre la politique européenne relative aux infrastructures de recherche afin d'accroître leur ouverture, leur accessibilité, leur intégration, leur efficience et leur efficacité.

Plus spécifiquement, l'unité dirige la définition et la mise en œuvre de la politique de l'UE dans les domaines suivants : incitations à la pratique de la science ouverte, accès ouvert aux résultats de la recherche, gestion et partage des résultats de la recherche, dispositions réglementaires spécifiques à la recherche, écosystème européen d'infrastructures de recherche, infrastructures de recherche ouvertes et engagement sociétal dans la science.

L'unité opère dans le cadre de la direction « EER (Espace européen de la recherche) et de l'innovation » qui élabore des politiques visant à façonner un système européen de recherche et d'innovation compétitif et excellent à l'échelle mondiale, ouvert, performant et cohérent, propice à une innovation transformatrice et systémique pour un avenir durable.

L'unité pilote la mise en œuvre du Cloud européen pour la science ouverte la mise en œuvre de l'EOSC, en collaboration avec la DG CNECT. L'EOSC vise à développer un environnement ouvert et de confiance permettant à la communauté scientifique de stocker, partager, trouver et réutiliser les données, les outils et les services scientifiques par-delà les frontières et les communautés. L'EOSC capitalise sur les infrastructures et les services existants soutenus par la Commission Européenne, les États membres de l’UE et les communautés de recherche. Il les rassemble dans une approche fédérée type « système de systèmes ». L'Europe est le plus grand producteur de données scientifiques au monde, mais reste affectée par la fragmentation du paysage des infrastructures de recherche et le partage et la gestion limités des données. L'EOSC est reconnu comme une action prioritaire de l'agenda politique de l'Espace Européen de la Recherche (ERA) avec l'objectif spécifique d'approfondir les pratiques de la science ouverte en Europe. Il est également reconnu comme "l'espace de données de la science, de la recherche et de l'innovation" qui sera pleinement articulé avec les autres espaces de données sectoriels définis dans la stratégie européenne des données.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'unité souhaite renforcer ses capacités et son expertise en matière de mise en œuvre de l'EOSC et de développement d'un réseau de données et de services FAIR pour la science. C'est dans ce contexte qu'elle annonce un nouveau poste d'expert national détaché : « Chargé(e) de mission - Cloud européen pour la science ouverte et services de données FAIR ». Sous la supervision d'un membre du personnel AD, l'expert(e) soutiendra certains aspects de la mise en œuvre de l'EOSC, notamment : a) la structure de gouvernance de l'EOSC ; b) le développement d'un réseau de données et de services FAIR pour la science ; c) les modèles de durabilité pour l'initiative politique et la fédération de l'EOSC ; et d) la collaboration internationale en matière de politique de science ouverte. Ceci implique les tâches suivantes:

i. Soutenir le fonctionnement de la gouvernance de l'EOSC, en particulier la gouvernance tripartite de l'EOSC et le conseil de partenariat de l'EOSC;

ii. Contribuer aux travaux de groupes d'experts dédiés à des sujets spécifiques de l'EOSC, notamment autour des données et services FAIR, ainsi qu'aux communautés scientifiques/de recherche thématiques spécifiques ;

iii. Recueillir des renseignements, les meilleures pratiques et analyser les données et informations pertinentes afin de développer, soutenir et mettre en œuvre l'EOSC en tant qu'initiative politique et catalyseur de politiques de science ouverte et d'innovation ouverte;

iv. Soutenir les collaborations sur les politiques et initiatives de science ouverte dans le contexte international, par exemple dans le cadre de l'UNESCO, de la RDA ou du G7;

v. Lancer des études et des consultations, analyser et diffuser leurs résultats dans le cadre de la politique de l'UE ;

vi. Participer, sous le mandat d'un fonctionnaire de la CE, à des activités de communication interne et externe, telles que, mais sans s'y limiter, aux événements tripartites, aux conférences et aux bulletins d'information de l'EOSC.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un/une collègue motivé(e) et dynamique, capable de contribuer efficacement à la politique européenne de recherche et d'innovation. Il/Elle devra posséder une connaissance et/ou une expérience des sciences et technologies, des politiques et/ou des programmes de recherche et d'innovation.

Il/Elle devra notamment posséder de bonnes capacités d'analyse et de résolution de problèmes, un sens du détail élevé, ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles, de communication et d'organisation. Il/Elle devra être capable de gérer des tâches de manière autonome et en collaboration avec les membres de son équipe, et d'interagir de manière constructive avec les autres services et les parties prenantes externes. Il/Elle devra avoir une très bonne maîtrise de l'anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)